|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2017Genève, 15-25 mai 2017** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C17/117-F** |
| **16 mai 2017** |
| **Original: anglais** |
| RéSOLUTION 1384(adoptée à la deuxième séance plénière) |

Etablissement du Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer
le Plan stratégique et le Plan financier pour la période 2020-2023

Le Conseil,

considérant

que, en vertu du numéro 74A de la Constitution, le Secrétaire général est chargé de fournir les données nécessaires à l'élaboration d'un Plan stratégique,

considérant en outre

*a)* l'article 28 de la Constitution et l'article 33 de la Convention, relatifs aux finances de l'Union;

*b)* que, conformément au numéro 62A de la Convention, un projet de nouveau Plan stratégique coordonné devrait être établi quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires de 2018;

*c)* les dispositions de la Décision 5 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, relative aux produits et charges de l'Union pour la période 2016-2019;

*d)* les principes directeurs régissant la création, la gestion et la cessation des activités des groupes de travail du Conseil énoncés dans la Résolution 1333 du Conseil (révisée en 2016), qui indiquent la procédure à suivre pour la désignation des Présidents et des Vice-Présidents des groupes de travail du Conseil et les qualifications des Présidents et des Vice-Présidents,

notant

que, conformément à la Résolution 72 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, les progrès réalisés dans l'accomplissement des buts et objectifs de l'UIT peuvent être mesurés et notablement améliorés grâce à la coordination des plans stratégique, financier et opérationnel,

tenant compte

des rapports du Groupe chargé de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines et d'autres groupes de travail du Conseil compétents, afin de veiller à ce que toutes les questions pertinentes soient prises en considération,

décide

d'établir un Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, qui seront examinés par le Conseil à sa session de 2018 et présentés par ce dernier à la PP-18. Ce Groupe de travail (GTC-SFP), ouvert à la participation des Etats Membres et, lorsqu'il sera question du projet de Plan stratégique, ouvert également à la participation des Membres des Secteurs, aura le mandat suivant:

*a)* identifier, avec l'aide du Secrétaire général et des Directeurs des Bureaux, les sources d'information à utiliser dans l'élaboration des projets de Plan et tenir compte des débats consacrés par le Conseil à cette question à sa session de 2017;

*b)* élaborer le projet de Plan stratégique et le projet de Plan financier, en vue de les présenter au Conseil à sa session de 2018;

*c)* poursuivre, si nécessaire, ses discussions sur le Plan financier jusqu'à la session extraordinaire du Conseil qui se tiendra avant la PP-18;

*d)* travailler en coordination étroite avec d'autres Groupes de travail du Conseil susceptibles d’examiner des questions relatives au projet de Plan stratégique et au projet de Plan financier,

charge le Secrétaire général, avec l'appui des Directeur des Bureaux

1 de fournir l'appui et la documentation nécessaires pour le fonctionnement du GTC-SFP;

2 de poster sur le site web de la PP-18 le projet de nouveau Plan stratégique coordonné approuvé par le Conseil à sa session de 2018, quatre mois avant la Conférence de plénipotentiaires,

invite les membres, le Groupe de travail du Conseil sur les ressources financières et les ressources humaines, les fonctionnaires élus et les Groupes consultatifs des Secteurs

1 à fournir toutes les contributions et toute l'assistance nécessaires à l'élaboration du projet de Plan stratégique et du projet de Plan financier et à utiliser pleinement les moyens électroniques;

2 à poursuivre leurs travaux sur la synchronisation et la coordination des fonctions liées aux planifications stratégique, financière et opérationnelle à l'UIT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_